



Munich Personal RePEc Archive

The advent of islamic microfinance in Senegal

SECK, Massamba Souleymane and BIAYE, Abdoulaye

Ecole Doctorale Développement Durable et Société (ED2DS) de
l'Université de THIES/Sénégal, Ministère de l'Economie Solidaire et
de la Microfinance/Sénégal

February 2019

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/91971/>

MPRA Paper No. 91971, posted 05 Feb 2019 06:35 UTC

L'avènement de la microfinance islamique au Sénégal

Massamba Souleymane SECK

Fonction : Doctorant en Sciences Economiques et Sociales

Institution rattachée : Ecole Doctorale Développement Durable et Société (ED2DS) de l'Université de THIES/Sénégal.

Email : masseseck798@yahoo.fr ou massambas.seck@univ-thies.sn

Abdoulaye BIAYE

Fonction : Economiste, Spécialiste en Chaînes de Valeur dans le Programme de Développement de la Microfinance Islamique au Sénégal (PROMISE).

Institution rattachée : Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance/Sénégal.

Email : biayeabdoulaye@gmail.com ou abdoulaye.biaye@univ-thies.sn

Janvier 2019

Résumé : Au Sénégal comme partout ailleurs dans la zone de l'UEMOA, l'accès au crédit des microentrepreneurs vulnérables constitue une préoccupation majeure malgré le rôle important des institutions de microfinance classique. Pour solutionner efficacement ce problème, la microfinance islamique a été identifiée comme une offre alternative, à côté de la finance conventionnelle, afin de bancariser les couches jusque-là insuffisamment desservies par les institutions financières. Ainsi, ce présent article a pour objectif d'étudier l'avènement de la microfinance islamique au Sénégal. Pour ce faire, notre recherche se focalise sur l'historique et le rôle de l'Etat du Sénégal dans la promotion de la microfinance islamique pour enfin présenter les caractéristiques de ce nouveau modèle de financement destiné aux populations vulnérables souvent exclues du système financier traditionnel.

Mots clés: Microfinance classique, microfinance islamique, microentrepreneurs vulnérables.

Classification J.E.L: G20, G21, G28

The advent of islamic microfinance in Senegal

Abstract: In Senegal, as elsewhere in the WAEMU zone, access to credit for vulnerable microentrepreneurs is a major concern despite the important role of traditional microfinance institutions. To effectively solve this problem, Islamic microfinance has been identified as an

alternative offer, alongside conventional finance, in order to give access to bank accounts to those underprivileged people that have not been sufficiently served by financial institutions. Thus, this article aims to study the advent of Islamic microfinance in Senegal. To do this, our research focuses on the history and role of the State of Senegal in the promotion of Islamic microfinance to finally present the characteristics of this new funding model for vulnerable populations often excluded from the traditional financial system.

Key-words: *Classical microfinance, Islamic microfinance, vulnerable microentrepreneurs.*

J.E.L classification: *G20, G21, G28*

1. Introduction

La pratique de l'intermédiation microfinancière, a été largement expliquée par l'incapacité de l'industrie bancaire, à répondre efficacement aux besoins de financement des groupes vulnérables (Hugon, 1996). Dans ce sens, les institutions de microfinance sont considérées comme une alternative financière (Lelart, 2002; Barboza et Barreto, 2006), sinon un complément de poids des institutions bancaires, dans le système financier sénégalais. L'objectif des institutions de microfinance (IMF) est de chercher, à prendre en considération les besoins des microentrepreneurs vulnérables à travers l'accès au crédit tout en diversifiant leur offre (Labie, 2009).

Au Sénégal, l'évolution du secteur de la microfinance a permis, à partir d'initiatives centrées sur l'octroi de crédits, d'embrasser une gamme étendue de services financiers, afin d'atteindre un système d'intermédiation financière plus inclusif au service des exclus du système bancaire conventionnel, en vue de leur donner une chance de participer à la création de richesse. Suivant ce principe, les IMF s'engagent à offrir actuellement aux couches de la population à faibles revenus et aux microentrepreneurs, des opportunités afin qu'elles puissent exercer des activités productives, et/ou d'élargir leurs activités, et ceci grâce à un accès régulier au microcrédit. Ce dernier est assujéti aux exigences purement classiques (Taux d'intérêt élevés, caution solidaire et garantie...).

Selon les données récentes, le secteur de la microfinance sénégalaise présente un encours global de crédit et un volume total des dépôts respectivement de 333 et 300 milliards de FCFA, pour une clientèle de 2 710 263 clients dont 1 087 457 de femmes, 1 418 949 d'hommes et 250 637 de Personnes Morales (DRS-SFD, 2017). Ces performances sont considérables pour faire

admettre que les structures de microfinance constituent de réels instruments efficaces de réduction de la pauvreté. Cependant, même si, beaucoup de pauvres ont vu leurs conditions de vie améliorées durant ces dernières décennies, grâce aux produits et services des IMF classiques, les taux d'intérêt élevés dus à la structure des coûts associés aux faibles montants des crédits, les exigences de garantie ont été décriés par les acteurs. C'est dans ce contexte que certains auteurs ont déjà entamé la réflexion sur, la microfinance islamique et de sa praticabilité au sein du système financier sénégalais. Ce nouveau modèle de financement destiné aux populations vulnérables s'abstient de toutes pratiques non conformes à la *charia*¹. Autrement dit, la microfinance islamique propose une gamme de produits dont l'objet porte sur la prévention contre des événements pouvant constituer une menace ou risque constaté d'avance et selon des modalités et conditions définies d'avance.

Ainsi, ses modalités et conditions sont de natures plus favorables et plus accessibles aux entrepreneurs vulnérables et marginalisés par le système financier traditionnel. La microfinance islamique présente, en revanche, un modèle distinct de celui des IMF classiques et une approche de l'intermédiation dans laquelle le bailleur est aussi impliqué dans le partage des risques, pertes et des profits. Elle repose aussi dans la transparence de façon à protéger le bien-être social des clients à revenus modestes.

L'objectif du présent article-consiste à mettre l'accent sur l'avènement de la microfinance islamique et les principaux produits et services qu'elle propose en vue de leur application par les populations pauvres et les microentrepreneurs démunis en quête de financement.

L'article s'articule en quatre points : (i) le premier point est consacré à l'historique de la microfinance au Sénégal, (ii) le deuxième point à la promotion de la microfinance islamique : quel rôle pour l'Etat du Sénégal, (iii) le troisième point traite les caractéristiques de la microfinance islamique et enfin (iv) le quatrième et dernier point est consacré à la conclusion.

2. Historique de la microfinance au Sénégal

Adaptée aux besoins des populations pauvres en marge du système bancaire traditionnel, la microfinance est une finance à micro-échelle, qui a considérablement mis en doute, le jugement de valeur porté depuis des temps, la non solvabilité des pauvres agents, à revenus modestes.

¹ La Charia est la loi canonique musulmane régissant la vie religieuse, politique, sociale et individuelle.

Depuis fort longtemps, les activités de microfinance ont été menées par des groupes de personnes, en offrant de façon informelle, des crédits et en acceptant les épargnes des agents vulnérables, menant des activités.

A cet effet, la microfinance désigne un ensemble de dispositifs permettant d'offrir une gamme de services financiers (microcrédits, épargne, micro-assurance, transfert de fonds etc.) à des familles pauvres (Prescott, 1997), qui sont souvent exclues de l'univers bancaire, faute de garanties tangibles.

Le microcrédit a vu le jour vers les années 1970 avec la création de la Grameen Bank au Bangladesh plus précisément en 1976. Cette banque qui avait pour mission d'octroyer des microcrédits aux femmes entrepreneurs pauvres, est considérée comme le point de départ de la microfinance moderne. L'idée d'une telle innovation financière, au service des personnes vulnérables, a été initiée par le professeur *Mohamed Yunus*, fondateur officiel de la Grameen Bank, qui a rendu populaire le microcrédit, avec un impact médiatique.

En effet, le professeur Yunus a révélé au monde entier qu'il est possible, et rentable, de prêter aux personnes vulnérables, car avec le prêt basé sur la caution solidaire, les problèmes liés aux informations asymétriques et à la probabilité de défaut de remboursement sont minimes.

Au Sénégal, la microfinance a vu le jour au milieu des années 1980, dans un contexte favorablement lié à l'atteinte des principaux objectifs sociaux, par la microfinance que sont : la réduction de la pauvreté, la promotion à la création d'entreprises, la diversification des entreprises et le renforcement social des groupes marginalisés, faute de richesse (Boye, Hajdenberg et Poursat, 2006). Il ressort de ce constat, que l'arrivée de la microfinance au Sénégal (1980-1984) a coïncidé avec la période de mauvaise conjoncture, caractérisée par un faible taux de croissance économique, envoisinant 1,8%. Dans les faits, les modèles de développement établis auparavant par l'Etat du Sénégal, n'avaient pas porté leurs fruits sur la population centrée dans leur majorité, vers l'agriculture. Ainsi, partant de tels faits, les initiatives de la microfinance en direction de cette population jusque-là desservie par les banques traditionnelles risquophobes, ont constitué un réel espoir pour le financement des activités des microentrepreneurs.

Les premières Institutions de Microfinance (IMF) créées, l'ont été dans les années 1970, sous forme d'expériences de microcrédits initiés par le Conseil National pour la Promotion des Caisses d'Épargne et de Crédit (CONACAP), dans les régions de Thiès et de Louga. D'autres expériences de microcrédits, de caisses populaires d'épargne et de crédit, ont été par la suite mises en place, entre 1985 et 1988, dans la région de Kaolack, avec l'aide des partenaires techniques et financiers au développement.

De surcroît, l'émergence du secteur de la microfinance au Sénégal a coïncidé aussi avec le désengagement de l'Etat sénégalais dans certains domaines, suivi de la disparition de la majorité des organismes étatiques d'appui et d'encadrement de la population rurale, dont le niveau de précarité était très élevé. Cette situation socioéconomique très défavorable au monde rural, a été, certes, aggravée par la crise bancaire nationale, qui avait pour conséquence, la fermeture des banques publiques de développement (BNDS, BSK, SONA Banque, USB etc.), dont leur mission était d'accroître l'offre de financement à l'économie, dans l'espoir de relever la productivité, le revenu et l'inclusion financière des petits paysans marginalisés.

Malheureusement, ces banques de développement ont connu l'échec pour la plupart d'entre elles et leur fermeture dans la période (1990-2000) a été suivie par la libéralisation du secteur bancaire sénégalais et corrélativement, l'extension du secteur de la microfinance (Nagarajan et Meyer, 2005).

Il apparaît donc, qu'au début des années 1990, le terme microfinance a commencé timidement à supplanter celui de microcrédit, pour décrire une large gamme de services financiers destinés aux plus vulnérables en incluant l'épargne, la micro-assurance, les transferts d'argent etc.

Malgré les performances avérées des IMF classiques, les problèmes récurrents du sous financement de l'économie demeurent. Ainsi, en 1993, sur l'initiative de l'Association des Elèves et Etudiants Musulmans du Sénégal (AMEES), la Mutuelle d'Epargne et de Crédit Islamique du Sénégal (MECIS) a été créée, marquant ainsi le début de la microfinance islamique au Sénégal. Dans cette lancée, le Département de Finance Islamique (DEFI) a été officiellement mis en place le 30 juillet 2011 par l'UM-PAMECAS afin d'exploiter cette offre alternative de financement. Les débuts de la microfinance islamique au Sénégal ont coïncidé, un peu, avec de la crise des subprimes de 2007, qui a eu des effets néfastes sur l'environnement bancaire des pays d'Afrique subsaharienne comme le Sénégal.

Ces contraintes réduisent l'accès des couches vulnérables au financement, expliquent, entre autres, le choix des autorités publiques, en relation avec certains partenaires publics et privés, notamment la BID, d'initier plusieurs projets et programmes (PALAM, FNPEF/PADEF-EJ, PDESOC, PADES, Bouchra SA) pour promouvoir le développement de produits et services de la microfinance islamique.

Depuis ses premières expériences, il est indiscutable que la microfinance islamique a commencé à intéresser les acteurs de la finance conventionnelle et le gouvernement du Sénégal. Malgré son potentiel de développement, la microfinance islamique reste peu explorée et représente actuellement un marché méconnu par la plupart des pauvres. Actuellement, au

Sénégal seul 6,3% des ménages connaissent la finance islamique (ESRIF, 2017). C'est ce contexte particulier qui a suscité un intérêt croissant des décideurs, notamment la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et les Etats de l'UMOA à créer les conditions favorables au développement de ce nouveau modèle de financement et approfondir ainsi le niveau d'inclusion financière des populations.

3. Promotion de la microfinance islamique: quel rôle pour l'Etat du Sénégal ?

Dans sa politique de soutenir la croissance économique, de lutter efficacement contre la pauvreté des ménages, de création d'emplois, l'Etat du Sénégal s'est engagé en grande partie sur l'élargissement de l'accès des couches vulnérables aux services financiers, à travers l'approfondissement et la diversification de l'offre du secteur de la microfinance. Malgré les performances notoires des institutions de microfinance, les coûts exorbitants de leurs prestations, notamment les taux d'intérêt ont souvent été décriés par les populations à faibles revenus et certains décideurs publics.

Au regard de cette situation, un dispositif légal et réglementaire, permettant aux acteurs de mener des activités de microfinance islamique a été mis en place par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et les Etats de la zone.

Le dispositif est basé sur des instructions et la loi communautaire et a pour objet de définir les différentes conditions d'exercice des activités de la microfinance islamique au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). A cet effet l'article 3 de l'instruction N°002-03-2018, définit le champ d'application de la microfinance islamique, qui peut être pratiquée par l'ensemble des établissements de crédit, se conformant à titre global ou partiel, dans leurs opérations, aux principes et règles de la finance islamique.

Il est également important de noter que les motivations des acteurs publics comme privés dans la microfinance islamique sont aussi largement expliquées par la forte demande du grand nombre de musulmans qui recherchent des services financiers conformes à la charia. Il s'y ajoute le caractère compétitif des produits et services islamiques, qui attirent de plus en plus les investisseurs vulnérables plus spécifiquement les PME en marge du secteur financier traditionnel.

En effet, le Sénégal a mis en place avec l'appui de la Banque Islamique de Développement (BID) une panoplie de projets dont la mission principale consiste à promouvoir la finance islamique en particulier la microfinance islamique au service de la population démunie.

A titre illustratif, l'Etat du Sénégal a instauré, à travers le Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre, le Projet d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et de l'Emploi des Jeunes (PADEF-EJ). Ce projet a pour mission principale de permettre aux femmes et aux jeunes porteurs de projets d'avoir les possibilités d'accéder au financement pour développer des activités génératrices de revenus, avec une ligne de financement d'un montant de 4 milliards soutenue par la BID.

A côté de ce projet, on peut citer le Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage des Métiers pour la lutte contre la pauvreté (PALAM/BID/SEN). Ce programme repose dans les faits sur la promotion du savoir-faire endogène, par l'accès équitable des jeunes ruraux et des femmes travailleuses, à des programmes de formation qualifiante et à la microfinance islamique favorisant l'auto développement.

Le Projet de Développement de l'Elevage au Sénégal Oriental et en Haute Casamance (PDESOC). Le Projet de création d'une société anonyme de microfinance islamique (Bouchra SA), porté par l'UM-PAMECAS, l'Etat du Sénégal et les partenaires privés comme la BID, etc.

En outre, dans le souci de consolider ses programmes et de disposer d'un cadre favorable au développement de la microfinance islamique, un accord cadre a été signé entre l'Etat du Sénégal et la BID, portant création du Programme National de Développement de la Microfinance Islamique au Sénégal (PROMISE).

Comme les autres programmes, celui-ci est en parfaite conformité avec certaines orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE) ² particulièrement la promotion de la finance islamique qui est jusqu'à présent sous-exploitée, l'élargissement de l'inclusion financière au profit des pauvres, l'accompagnement et le financement des PME. A cet effet, le programme a pour objectif principal de contribuer au développement socio-économique du Sénégal à travers l'inclusion financière des PME. Cette inclusion financière en faveur des PME aboutirait à plus d'emplois et de promotion sociale des couches vulnérables. Selon les résultats attendus, 50 000 microentrepreneurs pourraient bénéficier de ce financement ; ce qui permettrait la

² Le Plan Sénégal Emergent (PSE) est un programme qui a été mis en place par le Gouvernement du Sénégal dont l'horizon est fixé à 2035. Le PSE dans la perspective de booster l'économie sénégalaise se base sur un ensemble de projets structurants à fort contenu de valeur ajoutée et de promotion d'emploi. Pour cela il est décliné en trois axes stratégiques dont :

- ✓ Transformation structurelle de l'économie et croissance ;
- ✓ Capital humain, protection sociale et développement durable ;
- ✓ Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

création de 25 000 nouveaux emplois à l'horizon 2022 (Promise, 2018). Ce mécanisme novateur s'inscrit dans le cadre des principes de la charia et constitue une source de financement attrayante pour les populations et entreprises en marge du secteur financier classique.

4. Caractéristiques de la microfinance islamique

Les IMF ont joué un rôle crucial dans la participation à l'inclusion financière des pauvres tout en favorisant la promotion de l'esprit de l'entrepreneuriat surtout dans les pays sous-développés (Dupas et Robinson, 2013). C'est dans des pareils contextes que nous jugeons nécessaire d'étudier la microfinance islamique.

En effet, la microfinance islamique est définie comme étant la prestation des services financiers en conformité à la loi islamique en faveur des populations modérément pauvres et exclus du système financier conventionnel en vue de promouvoir l'inclusion financière de ces dernières. Elle vise à assurer le bien-être de la population défavorisée avec l'aide d'une nouvelle intermédiation dont le principe de base est de favoriser l'harmonie et la solidarité sociale.

Ce nouveau modèle de financement s'abstient des pratiques liées aux principes négatifs³ interdits par la charia et favorise dans son financement l'adéquation aux principes positifs⁴. Dans ce cadre, les rendements et profits issus du projet sont dictés par des actifs tangibles ou des services identifiables, par opposition à la spéculation et aux créances, comme dans la finance classique. Pour ces raisons, les conditions de financement de la microfinance islamique la rendent plus accessibles et plus bénéfiques pour les entrepreneurs vulnérables. Ce qui explique ainsi l'impressionnant essor de ce nouveau modèle de financement.

La spécificité de la microfinance islamique nous permet de distinguer deux modèles caractérisant l'offre de financement des institutions de microfinance islamique (IMFI) :

4.1. Modèle de microfinance islamique à but non lucratif

Les œuvres de charité sont un des piliers de l'Islam. Elles sont imposées par la loi musulmane à tous musulmans et entreprises menant des activités génératrices de revenus.

Par exemple la Zakat ou la charité obligatoire exige une obligation à chaque musulman de payer un montant annuel de 2,5% de la totalité des richesses détenues.

³ Les principes négatifs de la Charia sont :

- Interdiction de l'usage de l'Intérêt et de l'Usure (Riba) ;
- Interdiction de l'incertitude (Gharar) et de la spéculation (Maysir) ;
- Interdiction plus générale de tout ce qui illicite tels que l'Alcool, la spéculation, le Jeu du hasard etc.

⁴ Principes Positifs :

- Partage des risques, des pertes et des profits ;
- Adossement de toute opération financière à un actif tangible.

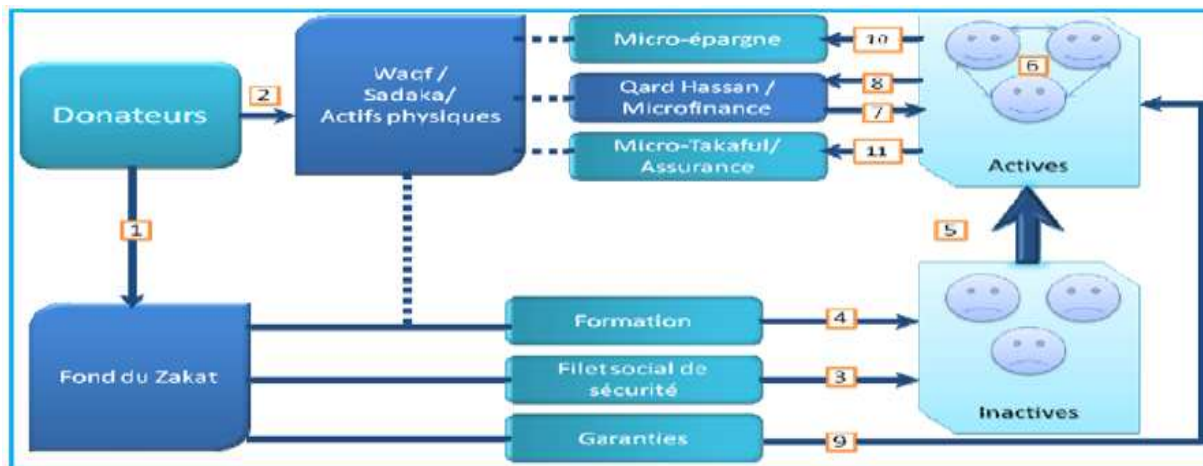
En outre, les IMFI peuvent dans leur politique de financement utiliser des formes de charité non-obligatoire pour participer à l'éradication de la pauvreté. Al Waqf est une « *Sadaqa Jarriya* » que l'on peut définir comme étant « *la possession d'une propriété, convertie d'une propriété privée en une propriété sociale, et dont l'usufruit du revenu généré est allouée à des bénéficiaires définis* ».

Ainsi, le Waqf est l'immobilisation d'un bien mobilier ou immobilier, d'une rente ou d'un service pour la cause de Dieu. Cette expression « pour la cause de Dieu » recouvre toute action de bienfaisance destinée à l'amélioration des conditions de vie des citoyens ainsi qu'à la satisfaction de leurs besoins en matière d'infrastructure, de santé, d'éducation, d'eau potable, de voirie, etc.

A cela s'ajoute, d'autres types de charité comme la Sadaqa Jaria qui est une charité continue et le Qard Hassan qui est le seul produit de la finance islamique qui consiste à prêter de l'argent à l'entrepreneur pauvre sans marge. Ce dernier est un contrat de bénévolat. Le financement Qard Hassan est un financement consenti à titre gratuit par la banque qui ne reçoit du bénéficiaire aucune rémunération. La seule obligation du client consiste à rembourser à l'échéance, le montant du capital qui lui a été prêté.

Lorsque le prêteur demandera le montant qu'il a prêté au client emprunteur, celui-ci doit aussitôt possible lui rembourser le montant sans marge de profit. Le Qard Hassan était la base de la microfinance islamique lors de ses premières étapes en Egypte. Ainsi, dans le contexte du Sénégal où la pauvreté ne cesse de gangrener l'économie, ces formes de charité qu'offre la microfinance islamique peuvent jouer un rôle clé dans la lutte contre l'exclusion financière des microentrepreneurs et participer à la promotion de l'esprit d'entreprise de ces derniers.

Graphique 1 : La microfinance islamique à but non lucratif



Source: OBAIDULLA Mohammed, 2008, « Introduction to Islamic Microfinance », IBF Net, New Delhi, P.52.

Ce graphique montre les différentes formes de charité qui peuvent être utilisées dans la pratique de la microfinance islamique à but non lucratif.

Au regard de ce schéma nous pouvons souligner que les interactions entre les différentes charités et les populations actives et inactives illustrent un modèle de microfinance islamique différent de celui classique. De manière explicite les fonds du Zakat des donateurs sont gérés par les institutions de microfinance islamique.

De plus, un autre organe créé par la structure de microfinance islamique s'occupe de la dotation des autres charités comme le Waqf et la Sadaka sous forme d'actifs tangibles (par exemple la formation des microentrepreneurs pauvres sélectionnés par la structure de microfinance islamique) ou des actifs monétaires (pour l'utilisation du produit islamique comme le Qard Hassan). De surcroit, certains programmes de renforcements de capacité peuvent être offerts aux pauvres inactifs à la recherche d'un emploi ou d'activités commerciales génératrices de revenus mais ne disposant pas d'outils ni de fonds d'investissements. Pour faciliter et assurer ces formations, l'IMFI peut mettre en œuvre le Waqf.

4.2. Modèle de microfinance islamique à but lucratif

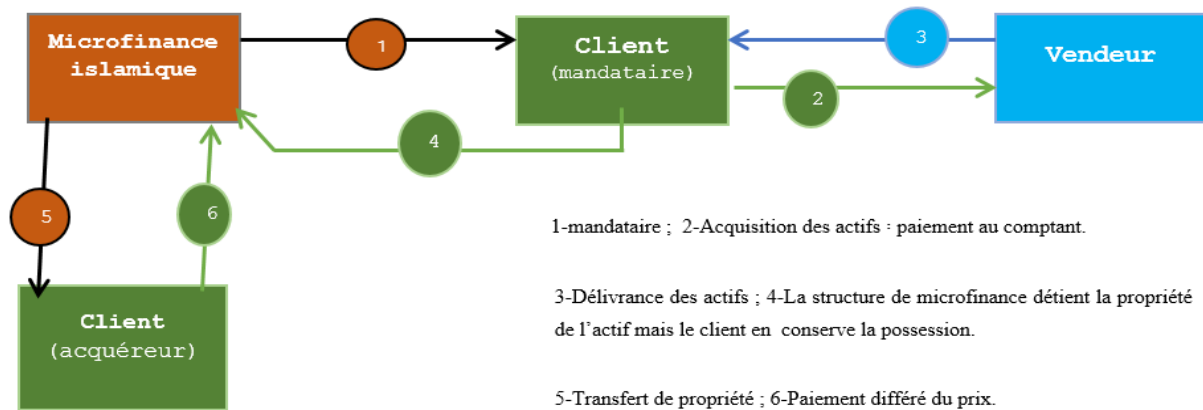
Le Coran est le premier livre de référence de l'Islam dans la résolution de tous problèmes. Il interdit de manière explicite et catégorique le Riba ; le paiement et la réception de l'intérêt représentent une forme de Riba. A cause de cette interdiction, nombre de musulmans durablement pauvres sont exclus du système financier formel. Cela signifie que ceux parmi eux qui ont un surplus de fonds ne vont pas placer leur excédent d'épargne dans ces banques conventionnelles qui fonctionnent sur la base du taux d'intérêt.

De même ceux parmi eux qui auraient des projets économiquement viables et approuvés par la loi islamique (charia) ne s'approcheront pas, non plus, de ces banques classiques pour trouver du financement. Les effets néfastes de telles attitudes sur le revenu national et sur les activités productives sont considérables. La présence d'institutions de microfinance islamique qui offrent de nouveaux produits alternatifs et conformes aux règles de la charia aiderait à régler ce problème. Il est clair que la réforme réglementaire en France qui a permis l'introduction de produits financiers conformes à la charia a été motivée par l'opportunité que représente la finance islamique dans l'accroissement de la richesse de leur économie. Outre l'effet positif qu'a la microfinance islamique dans la promotion d'une économie saine, la diversification des produits de financement qu'elle offre aux populations démunies est une bonne méthode de gestion des risques auxquels sont confrontés les prêteurs (asymétrie d'information, risques de crédit, risques opérationnels, risques juridiques...). Une autre source de stabilité de la microfinance islamique réside dans les dispositions de la charia qui rendent les activités spéculatives difficiles à mener. En effet, les produits des IMFI se caractérisent par leur performance liée à la connectivité entre le secteur financier et le secteur réel de l'économie. C'est dans ce sillage que les institutions de la microfinance islamique peuvent développer avec les clients une relation de partenariat gagnant-gagnant. Ainsi, il est quasiment impossible d'imaginer avec de tels produits qu'utilise la microfinance islamique, qu'une bulle comme on en a vue lors de la crise des subprimes de 2007, ne puisse se produire. C'est pour cela récemment et surtout après les conséquences de cette dernière, que certaines entités financières notamment la BID et l'Etat du Sénégal se sont engagés à élargir le système financier en facilitant l'accès aux produits de la microfinance islamique. Brièvement présentés, voilà quelques bienfaits que pourrait apporter les produits de la microfinance islamique à but lucratif à l'économie du Sénégal. En effet, dans la lignée de la loi islamique, toutes les opérations ou produits de financement de la microfinance islamique doivent être adossés à un actif réel ou *Asset Backing* détenu par l'IMFI. Cette obligation permet de renforcer le potentiel en termes de stabilité et de maîtriser des différents types de risques. C'est ce qui fait que les instruments de financement de la microfinance islamique, présentent des aspects particuliers par rapport à ceux de la microfinance classique. Ainsi, parmi les contrats de financement les plus connus on peut noter le contrat de vente ou d'achat, de commande ou de partenariat entre IMFI et entrepreneur, engagés dans la réalisation d'un projet commun. Par exemple, nous pouvons énumérer les mécanismes de financements tels que :

- Mourabaha qui est un contrat de vente, qui regroupe deux parties, un vendeur (IMFI) et un acheteur (client). L'institution de microfinance islamique achète les biens requis

par un fournisseur et les revend au client avec un prix de vente majoré. Lors de la signature du contrat de Mourabaha entre les deux parties, la durée de remboursement et les versements échelonnés, sont précisés au moment de la signature du contrat.

Graphique 2 : Principe de fonctionnement de la Mourabaha



Source : Auteur, d'après Principe de Mourabaha Herbert Smith (2009), le guide de la finance islamique.

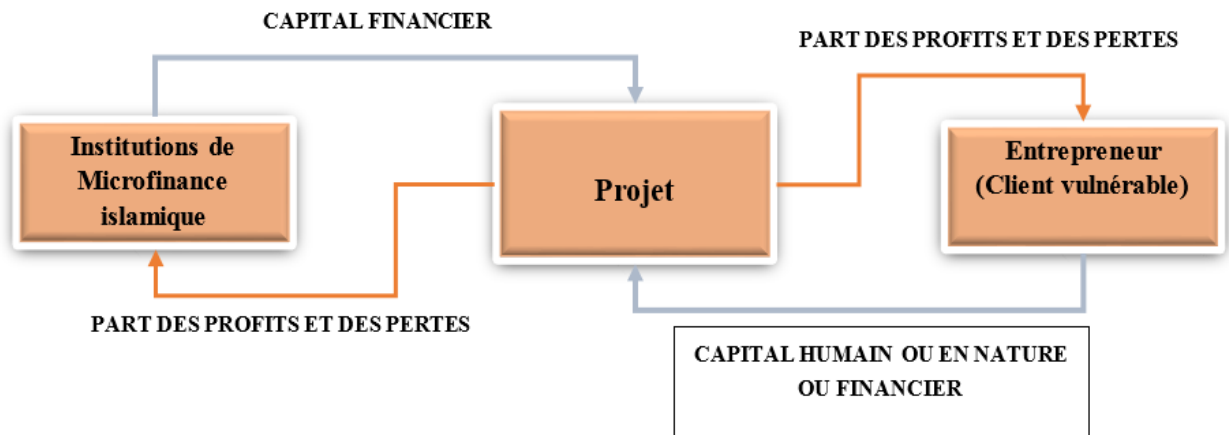
- L'ijara et l'istina : Concernant l'ijara, c'est un moyen de financement qui consiste à acheter des matériels ou des équipements et ensuite transférer l'usufruit au client, pour une durée selon laquelle, il conserve et bénéficie de ces équipements.

Contrairement à l'ijara, l'istina est un mode de financement basé sur un contrat de fabrication d'un bien ou de construction d'un immobilier. Le contrat istina stipule que, l'IMFI ou vendeur accepte de fournir, dans un délai et à prix requis d'avance au client, les biens, une fois construits. Dans ce cas de contrat, les biens sont spécifiés lors de la signature du contrat.

Il existe aussi d'autres mécanismes de financement qu'utilise la microfinance islamique pour financer les entrepreneurs, il s'agit de :

- La Moudharaba, qui est un contrat permettant à l'entrepreneur de réaliser un projet avec l'aide des investissements provenant de la structure de microfinance islamique. Dans ce type de contrat, les gains réalisés ou les pertes subies, seront partagés selon un critère établi au moment de la signature du contrat ;
- Pour terminer, nous pouvons aussi mentionner le contrat de Mousharakah qui est un contrat qui lie des partenaires. Ces derniers contribuent ensemble tant au capital qu'à la gestion du projet et confient à l'un d'eux la gestion pour la réussite de celui-ci.

Graphique 3 : Principe de fonctionnement de la Mousharakah



Source : Auteur.

Ainsi, pour l'utilisation efficace de ces produits de microfinance islamique, un certain nombre de défis ont été relevés récemment par la BCEAO, avec la publication des nouvelles instructions N°002-03-2018 et N°003-03-2018 relatives aux dispositions particulières applicables aux systèmes financiers décentralisés exerçant une activité de finance islamique. Une telle réglementation facilite la pratique et l'élargissement de la finance islamique plus particulièrement la microfinance islamique au sein du système financier des pays de l'union monétaire ouest africaine (UMOA).

5. Conclusion

La microfinance islamique est un modèle innovant de financement qui permet de combiner la sphère réelle et celle financière en se basant sur la loi islamique (charia). Dans ce cadre, nous avons essayé dans ce présent article d'aborder l'avènement de la microfinance islamique au Sénégal et les différents produits que proposent les IMFI dans la perspective de répondre aux besoins de financement des populations et microentrepreneurs pauvres en quête de financement. C'est fort de cela que l'Etat du Sénégal a entrepris des initiatives avec la BID et la BCEAO pour permettre à ce nouveau modèle de financement destiné pour la plupart aux entrepreneurs vulnérables de prendre son envol. Même si le Sénégal n'a pas encore eu un modèle de microfinance islamique mature et dynamique pour prendre en charge les besoins de financement croissant des entrepreneurs vulnérables, la situation nous révèle que des études approfondies doivent être faites dans ce domaine. Il ressort de cette analyse que comme la banque islamique, les structures de microfinance islamique sont des compléments nécessaires à celles classiques dans le but d'accroître l'inclusion financière des pauvres puisque l'offre de crédit de la microfinance classique ne peut satisfaire la totalité de la demande de crédit des microentrepreneurs vulnérables. Ainsi, ce complément de poids des IMFI au secteur de la microfinance traditionnel peut être justifié aussi par les opportunités qu'offrent les produits de la microfinance islamique au profit des agents en marge du secteur bancaire et qui n'ont pas les mêmes besoins. Dans le souci de développer ce secteur très peu connu par les pauvres, la BCEAO s'est penché sur cette question en proposant de nouvelles instructions pour faciliter la pratique de la microfinance islamique par les institutions de microfinance. Malgré les efforts consentis, certaines difficultés telles que le déficit en ressources humaines qualifiées et l'hétérogénéité des pratiques financières islamiques fautes d'inadéquation des principes et règles de la finance islamique liées aux divergences d'idées des « *charia Board central* » ne cessent de gangréner la bonne pratique de ce nouveau modèle de financement.

6. Références bibliographiques

Barboza, G. AND H. Barreto., 2006 “Learning by Association, Microcredit in Chiapas, Mexico.” *Contemporary Economic Policy* 24 (2): 316-331.

Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés (DRS-SFD) rapport annuel 2017.

Dupas, P., & Robinson, J. (2013), Savings constraints and microenterprise development: Evidence from a field experiment in Kenya. *American Economic Journal: Applied Economics*, 5(1), 163–192. <https://doi.org/10.1257/app.5.1.163>.

Enquête sur la Situation de Référence de l’Inclusion Financière au Sénégal (ESRIF), 2017.

Hugon PH., « Incertitude, précarité et financement local, le cas des économies africaines », *Tiers-Monde*, 1996, n° 145, pp 13-40.

Hugon PH., (1996b), « Innovations dans les sphères financières informelles et semi formelles en Afrique subsaharienne » *Mondes en développements*, Tome 24 : 94–17.

Labie M. (2009), « Microfinance : évolution du secteur, diversification de produits et gouvernance », *Reflets et Perspectives*, Vol. 48, No. 3, p. 5-6, Août.

Lelart M. (2002) "L'évolution de la finance informelle et ses conséquences sur l'évolution des systèmes financiers", *Mondes en Développement*, Tome 30, 119.

Nagarajan G., Meyer R. L. (2005) *Rural Finance: Recent Advances and Emerging Lessons, Debates, and Opportunities*, Working Paper n° AEDE-WP-0041- 05, Department of Agricultural, Environmental, and Development Economics, The Ohio State University.

Obaidulla M., 2008, « Introduction to Islamic Microfinance », IBF Net, New Delhi, P.40.

Prescott E. S., 1997, « Group Lending and Financial Intermediation: An example », *Federal Reserve Bank of Richmond Economic Quarterly*, vol. 83.

Smith., H. (2009), « Le guide de la finance islamique », collection marchés financiers.